2014-2015 : Grand Conseil neuchâtelois

Auteur(s): Résolution interpartis

Titre: Reconnaissance et financement des routes nationales

Contenu:

La finalisation du réseau des routes nationales doit permettre d'assurer le développement qualitatif et polycentrique de la Confédération.

Au nom de la solidarité fédérale et du développement du pays, le Grand Conseil neuchâtelois demande aux Chambres fédérales de tout mettre en œuvre pour permettre l'extension du réseau des routes nationales (selon l'arrêté du réseau de 2012) dans le cadre du projet FORTA.

Développement (obligatoire pour les résolutions à l'adresse du Conseil fédéral ou des Chambres fédérales):

Les futures routes nationales sont indispensables au développement du pays. Elles participent à favoriser la mobilité, les échanges de biens et services, des citoyens et citoyennes, tout en améliorant la qualité de vie dans certaines régions et agglomérations.

Dans ce cadre, la finalisation du projet H20 est attendue par la population des Montagnes neuchâteloises, dont le financement prévu par votre autorité en 2013 avait été accepté à raison de 64,2% pour le district du Locle et 60,7 % pour le district de La Chaux-de-Fonds lors du référendum sur la vignette.

Porte d'entrée du pays et du canton de Neuchâtel, les Montagnes neuchâteloises contribuent de manière importante au produit national brut de la Suisse et aux exportations, que ce soit dans le domaine industriel, horloger ou médical. Or, l'engorgement des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds risque à terme de péjorer le développement économique de l'Arc jurassien.

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel vous demande donc de tout mettre en œuvre pour favoriser la reconnaissance des 400 km de routes nationales et d'assurer leur financement dans le cadre du projet FORTA.

Version PDF (1.09.2015) : Résolution aux chambres fédérales : Routes nationales & H20 (acceptée par 94 voies par 2)

Auteur(s): Cédric Dupraz

Titre: Office fédéral de la statistique

Contenu:

Créé en 1860, l'Office fédéral de la statistique contribue à suivre l'évolution de la société suisse dans différents domaines aussi bien économiques, sociaux, culturels ou sanitaires. Il offre ainsi des données importantes, tant sur un plan transversal qu'historique. Dans un monde de plus en plus atomisé, il permet d'avoir une vision globale et collective de la situation du pays et de ses habitants.

Basé à Neuchâtel, regroupant un nombre d'emplois et de compétences conséquentes, injectant des capitaux dans le circuit économique, cet office a dernièrement fait l'objet, au niveau national, d'attaques de l'UDC demandant, avec l'Union suisse des arts et métiers (USAM), la suppression de la moitié de l'effectif. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire si l'avenir de cet office et le maintien des emplois sont assurés en Ville de Neuchâtel?

Version PDF (1.09.2015) : Question office fédéral de la statistique

Auteur(s): Cédric Dupraz

Titre: La paille dans l'oeil du voisin

Contenu:

La Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie (CNCI) se permet, une nouvelle fois, de faire la leçon à l'Etat concernant son fonctionnement. Or, même si l'Etat, à l'instar de toute chose, est perfectible, les "rankings" semblent être de plus en plus dépassés, en raison de leurs caractères subjectifs et improductifs.

Considérant que le produit intérieur brut (PIB) par habitant dans le canton de Neuchâtel est l'un des plus importants de Suisse, que l'imposition sur les personnes morales "a fondu comme neige au soleil", que plus d'une vingtaine d'entreprises se sont implantées dans notre canton en 2014, il semble pour le moins paradoxal que:

1. le salaire médian dans le canton de Neuchâtel soit parmi les plus bas de Suisse;

2. le taux de chômage neuchâtelois soit le plus élevé du pays!

Ces quelques éléments, fragilisant la capacité contributive des personnes physiques et par extension les recettes de l'Etat, relèvent directement de la stratégie de la CNCI.

Dès lors, le Conseil d'Etat ne devrait-il pas étudier l'impact du fonctionnement et la responsabilité de la CNCI sur le développement équilibré de la société ?

Version PDF (28.04.2015) : La paille dans l’oeil du voisin (politique de la Chambre du commerce)

Auteur(s):	Cédric Dupraz
Titre:	Vers une nouvelle exploitation de la misère?

Contenu:

Avec la libéralisation du marché du travail, la situation conjoncturelle et l'abandon de la parité (prétexte souvent à la mise en place de démantèlement), la situation sur le marché de l'emploi semble s'être détériorée, voire dégénérée ces derniers mois. Outre, l'augmentation du chômage et la pression sur les salaires, certaines sociétés semblent recruter systématiquement des travailleurs de la zone UE, en raison de leur faible niveau de rémunération (bien que respectant le minimum conventionnel). Cette situation est d'autant plus problématique que des retenues salariales (repas, logements,...), à la fois conséquentes et arbitraires, sont parfois effectuées par certains employeurs. Cette situation fragilise les salariés, en les mettant dans une situation économique et de subordination extrême, génère une distorsion du marché du travail et de manière plus globale péjore la situation de l'ensemble des travailleurs.

Dès lors, le Conseil d'Etat peut-il confirmer cette tendance? Quelles mesures sont-elles prévues pour remédier à cette nouvelle exploitation de la misère?

Version PDF (25.03.2015) : Vers une nouvelle exploitation de la misère ?

Au

Titr

Cor

L'as
car
dét
cor

Tou
stal
pré
coll

Dès

Amendement du groupe PVS

Loi sur l'accueil de des enfants (LAE)

Article 11 bis (nouveau), note marginale

Répartition entre les communes

Article 11 bis (nouveau), alinéas 1 et 2

[1]*La part incombant aux communes, après la participation des représentants légaux, est répartie entre elles en fonction de la population.*

[2]*Pour les calculs, sont pris en considération les chiffres du dernier recensement cantonal.*

Version PDF (04.11.2014) : Assurance invalidité : amélioration des procédures

Auteur(s):	Cédric Dupraz
Titre:	Détérioration de la situation des bas revenus (Episode 5)

Contenu:

Alors qu'entre 2008 et 2012, le nombre de millionnaires a augmenté de plus de 200 unités et leur fortune totale de près de 650.000.000 francs, les personnes bénéficiant d'une aide à la vie quotidienne passeront un peu plus encore à la caisse. Ainsi, à partir d'avril 2015, une augmentation de 350% de leur tarif horaire a été décidée entre la société NOMAD et le Conseil d'Etat, passant dans certains cas de 10 à 35 francs de l'heure. Cette situation est pour le moins scandaleuse. NOMAD reconnait lui-même être *"conscient que ce changement de tarif peut avoir des conséquences importantes pour"* les personnes aux bas revenus.

Comment le Conseil d'Etat peut-il accepter ce genre d'agissement et l'augmentation des disparités sociales qui en résultent?

Version PDF (17.02.2015) : Détérioration de la situation des bas revenus

Retour accueil